

Règlement du Jeu CONTINENTAL « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc avec Continental » du 14 au 21 mars 2014

ARTICLE 1

La société Continental France SNC, RCS Sarreguemines 380 110 304, (ci-après nommée « Continental » ou la « Société Organisatrice ») organise le Jeu intitulé « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc avec Continental, partenaire Officiel » accessible du 14 au 21 mars 2014 jusqu'à douze (12) heures sur son site Internet www.continental.fr, sur www.footballmag.fr et sur sa page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance>.

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la Société Organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique **majeure**, résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel du groupe CONTINENTAL, de ses partenaires, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit. Les participants doivent impérativement être munis d'un passeport en cours de validité. Le numéro et la date de validité des passeports des gagnants et des personnes accompagnantes devront être communiqués pour valider l'attribution des dotations. A défaut de communication de ces informations et/ou en l'absence de passeport la dotation ne pourra pas être attribuée et sera remise en jeu.

ARTICLE 3

Le Jeu « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc avec Continental, partenaire Officiel » se déroule du 14 au 21 mars inclus jusqu'à douze (12) heures, sur les sites Internet www.continental.fr, www.footballmag.fr et sur sa page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance>.

Les participants devront répondre aux 3 (trois) questions à choix multiples suivantes :

Question N°1

En quelle année se déroule pour la première fois le rallye Aïcha des Gazelles au Maroc ?

- A - 1984
- B - 1990
- C - 2006

Question N°2

Quelles sont les gazelles composant l'équipage Continental en partenariat avec Chérie FM ?

- A - Les Laura's : Laura Pierre et Laura Terpend
- B - Les Stéphanie's : Stéphanie Pierre et Stéphanie Terpend
- C - Les Claire's : Claire Pierre et Claire Terpend

Question N°3

Quel pneu Continental équipe le 4x4 des Laura's et a également été choisi par de nombreux équipages ?

- A - Le ContiWinterContact TM TS 850
- B - Le ContiCrossContactTM AT

C - Le ContiPremiumContactTM 5

Les joueurs participant via la page fan de Continental sur Facebook devront de plus cliquer sur « J'aime »,

Un tirage au sort désignera les gagnants et sera effectué le 21 mars 2014 dans l'après-midi.

La dotation du présent Jeu est la suivante :

Trois (3) dotations seront attribuées à trois (3) gagnants tirés au sort parmi les participants ayant cliqué sur « J'aime » et donné les bonnes réponses à l'ensemble des questions posées à l'occasion du présent Jeu. Ces dotations consistent en une participation du vendredi 28 au dimanche 30 mars à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc. Chaque gagnant dispose de deux places d'une valeur unitaire d'environ 1500€ TTC.

Le Jeu n'est pas ouvert aux mineurs ni en participant, ni en accompagnant.

Programme (donné à titre informatif, peut être modifié par l'organisation) :

Vendredi 28 mars

12h15 - Décollage de PARIS Roissy sur vol privé "RALLYE AÏCHA DES GAZELLES" – (convocation probablement vers 10h à l'aéroport)
Milieu d'après-midi - Atterrissage à ESSAOUIRA et transfert vers votre Riad.

Fin d'après-midi libre.

Dîner à l'hôtel MEDINA - Nuit à ESSAOUIRA.

Samedi 29 mars

Petit déjeuner au Riad.

9h15 - Rendez-vous sur la plage d'Essaouira pour l'arrivée des Gazelles 2014.

10h30 - Remise des prix du Rallye Aïcha des Gazelles 2014.
Déjeuner et après-midi libres.

19h30 - Réception et dîner de clôture de la 24^{ème} édition du Rallye Aïcha des Gazelles.
Nuit au Riad à ESSAOUIRA.

Dimanche 30 mars

Petit déjeuner au Riad.

Matinée et déjeuner libres.

L'heure de départ de l'hôtel pour l'aéroport sera indiquée le dimanche.

Transfert vers l'aéroport.

17h30 - Décollage de ESSAOUIRA sur vol privé "RALLYE AÏCHA DES GAZELLES"

21h45 - Atterrissage à PARIS Roissy Charles de Gaulle

Horaires des vols sous réserve d'acceptation par les "autorités aériennes".

Le lot est au départ de Paris (aéroport de Roissy Charles de Gaulle). Les frais de transport entre le domicile et le départ de Paris, d'hébergements, de restauration, les dépenses personnelles et extra en général non expressément compris dans la (les) dotation(s) restent à la charge exclusive des gagnants.

ARTICLE 4

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu. Aucun changement de date ne sera accepté.

Le gagnant sera contacté directement par email par la Société Organisatrice. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées dans un délai raisonnable et au maximum le jour de la prise de contact par Continental, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son gain, lequel sera automatiquement attribué à un gagnant suppléant.

ARTICLE 5

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Les participants peuvent jouer tant qu'ils n'ont pas trouvé les 3 bonnes réponses. Une fois les 3 bonnes réponses trouvées la participation du joueur est validée. Une seule participation validée est permise.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. Les champs obligatoires à remplir pour l'inscription sont les suivants : nom et prénom, adresse email.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement est déposé chez Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à 57200 Sarreguemines. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc avec Continental », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, (timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

La connexion Internet pour la participation à ce Jeu sera remboursée sur simple demande écrite auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles avec Continental », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, sur la base de 5 (cinq) minutes à 0,052 euros TTC (cinquante-deux millièmes d'euros toutes taxes comprises) soit 0,26 euros TTC (vingt-six centimes d'euros toutes taxes comprises) au total.

Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus. Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- (1) le nom du Jeu,
- (2) l'heure et la date de connexion si applicable,
- (3) un relevé d'identité bancaire,
- (4) une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel les appels ont été effectués. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Le règlement peut être consulté sur www.facebook.com/continentalfrance

ARTICLE 7

Continental se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourra être ramenée au prorata de la nouvelle durée du Jeu concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Continental se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité du dit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si le lot annoncé ne pouvait être délivré par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du lot par le Partenaire, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion des noms et adresses (ville) des gagnants et des photos de l'évènement sur les sites Internet www.continental.fr, www.footballmag.fr et www.facebook.com/continentalfrance ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu. Dans ce cas, aucune participation financière, sous quelle que forme que ce soit, ne pourra être exigée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : CONTINENTAL FRANCE SNC « Assistez à l'arrivée du Rallye Aïcha des Gazelles avec Continental », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex. Les participants sont invités à indiquer également le titre et la période du Jeu ainsi que le nom du site organisateur, soit www.continental.fr ou www.facebook.com/continentalfrance.

ARTICLE 8

Continental rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via les sites sur lesquels le Jeu est accessible.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y

sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites Internet www.continental.fr, www.footballmag.fr ou www.facebook.com/continentalfrance ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 9

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du(des) gagnant(s). Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamation, pour quelle que raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Continental dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de fin de la session de jeu concernée.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent règlement.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.